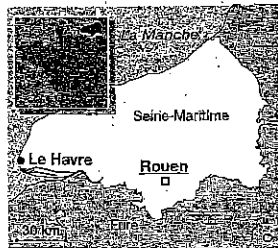


Jules Durand, le « Dreyfus ouvrier » longtemps oublié



Ouvrier syndicaliste sur le port du Havre (Seine-Maritime), il a été condamné à mort avant d'être innocenté. Cent ans plus tard, la Cour de cassation organise, le 18 juin, un colloque de réhabilitation pour cette victime d'une machination patronale.



Depuis quelques dizaines d'années, des historiens, dockers et magistrats veulent faire connaître l'erreur judiciaire dont Jules Durand a été victime (portrait de 1904).

Soirée du 9 septembre 1910. Une bagarre éclate sur le port du Havre. Le contremaître Louis Dongé fait face à trois dockers ivres. Des coups pleuvent. Il décède le lendemain à l'hôpital. Jules Durand est désigné comme l'instigateur de ce meurtre. Charbonnier âgé de 30 ans, buveur d'eau dans un milieu où l'alcoolisme absorbe les salaires, il est alors secrétaire général du Syndicat des ouvriers charbonniers.

Depuis le mois d'août, une grève est en cours contre la mécanisation du métier. La livraison, à la puissante Compagnie générale transatlantique, de « Clark » met le feu aux poudres. Cette nouvelle machine peut effectuer le travail de 150 hommes. « Beaucoup d'ouvriers étaient embauchés à la journée, raconte Jean-Pierre Castelain, président de l'Association des amis de Jules Durand. Les conditions de travail étaient difficiles, la précarité bien installée pour ceux qui chargeaient et déchargeaient le charbon. »

En bon défenseur de la classe ouvrière, Jules Durand réclame à l'arma-

teur des compensations salariales. Sous son impulsion, le nombre d'adhérents au syndicat augmente. « Il est devenu l'homme à abattre. » Deux jours après la rixe, Jules Durand et deux de ses compagnons syndiqués sont arrêtés. Puis jugés par la cour d'assises de Seine-Maritime, en novembre, aux côtés des trois journaliers suspectés d'avoir porté les coups.

Reconnu coupable de complicité d'assassinat, Durand est condamné à avoir la tête tranchée sur la place publique. Les agresseurs écopent, eux, de travaux forcés. C'est la stupeur. « Les rares éléments dont on dispose montrent une instruction menée à charge avec une rapidité incroyable », s'insurge Jean-Pierre Castelain.

Très vite, pétitions, grèves et marches de soutien sont déclenchées dans plusieurs villes portuaires françaises ainsi qu'à l'étranger, en Angleterre ou aux États-Unis. Des écrivains et intellectuels se mobilisent contre cet arrêt. « La condamnation de Durand est un crime. La

protestation est alors un devoir », écrit Anatole France.

Sous la pression populaire, le président de la République Armand Fallières commue la peine de Jules Durand en sept ans d'emprisonnement, le 31 décembre. Deux mois plus tard, le charbonnier recouvre la liberté. Mais éprouvé par son régime carcéral avec camisole de force, cagoule et fers aux pieds, il a perdu la raison et souffre de délire de persécution.

Une justice instrumentalisée ?

Interné dans un asile de Seine-Maritime, Jules Durand y passe la fin de sa vie, jusqu'à son décès, en février 1926. « Après une enquête en révision, qui confirme des faux témoignages de la Compagnie transatlantique, la Cour de cassation reconnaît son innocence le 15 juin 1918. Mais, dans son état, il n'a pas pu en profiter », dénonce Marc Hé-

drich, ancien juge d'instruction au tribunal de grande instance du Havre.

Le magistrat s'est pris de passion pour cette affaire, « la plus grande erreur judiciaire du XX^e siècle », selon lui. Lors de ses recherches, il découvre des zones d'ombre : « Le dossier d'instruction a mystérieusement disparu, tout comme les expertises médicales. La justice de l'époque a été complètement instrumentalisée. »

C'est peut-être en partie pour cela que l'histoire de ce « Dreyfus de la classe ouvrière » est longtemps restée dans les tiroirs. Passée sous silence par les historiens et même par les descendants de l'ouvrier. « Ma mère n'en parlait jamais, témoigne Christiane Depech, petite-fille de Jules Durand. Cela la faussait beaucoup souffrir car elle portait intérieurement une culpabilité. »

Christiane n'a appris le lien familial qu'à l'âge de 16 ans. Ensuite, c'est en lisant de rares lettres, « pleines de pureté », qu'elle a maintenu la filiation avec celui qu'elle érige en « humaniste qui ne supportait pas la mi-

sère, et les injustices ». Aujourd'hui encore, cette Parisienne reconnaît « parler peu » de son grand-père. Cette histoire lui « fait mal », dit-elle.

À 72 ans, la petite-fille de Jules Durand sera malgré tout au Havre, vendredi 15 juin, pour inaugurer un buste en hommage au syndicaliste. « Un devoir », juge-t-elle, dans un travail de mémoire qui s'étioffe depuis quelques dizaines d'années. Des livres ont été écrits, un film réalisé, un square baptisé dans la capitale.

Le 18 juin, une réhabilitation publique sera organisée à la Cour de cassation, à Paris. Marc Hédrich a œuvré pour y « mobiliser la magistrature », aux côtés de dockers, d'historiens ou d'avocats, lors d'une journée de colloque. Objectif : restaurer « l'honneur de cet homme injustement condamné ». L'occasion aussi de « mettre le doigt sur les dérives de l'institution judiciaire quand elle se transforme en justice de classe ». Un combat, dit-il, toujours d'actualité, un siècle plus tard.

Bastien BOCQUEL

OUEST FRANCE
11/06/2018